



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

conditions d'études des étudiants en santé

Question au Gouvernement n° 791

Texte de la question

CONDITIONS D'ÉTUDES DES ÉTUDIANTS EN SANTÉ

M. le président. La parole est à Mme Stéphanie Rist, pour le groupe La République en marche.

Mme Stéphanie Rist. Mme la ministre des solidarités et de la santé, dans mon département, le Loiret, comme dans la majorité des autres, se faire soigner ressemble trop souvent à un parcours du combattant. Le 13 février dernier, vous avez annoncé, avec le Premier ministre, le lancement des cinq chantiers de la stratégie de transformation du système de santé. Mais rien de cette transformation ne pourra se faire sans les professionnels de santé de demain, les 350 000 étudiants en santé que compte aujourd'hui la France. Or leur bien-être et même leur état de santé sont préoccupants. Hier, le Dr Donata Marra a présenté son rapport sur le bien-être des étudiants en santé : le constat qu'elle dresse n'est plus préoccupant, il est grave. Les signes de souffrance psychique sont nombreux et concordants : plus de 20 % des étudiants consomment des anxiolytiques, plus d'un sur trois traverse des crises d'angoisse, plus de 14 % des étudiants en médecine ont eu des idées suicidaires. Madame la ministre, les étudiants en santé vont mal ; il est urgent d'agir.

On ne s'engage pas, vous le savez bien, dans une formation en santé par hasard ; on s'engage pour l'humain. Cela suppose de revoir en profondeur la formation des professionnels de santé. L'organisation actuelle privilégie une compétition permanente, épuisante et stressante, laissant de côté de nombreux étudiants qui auraient pourtant de réelles qualités de soignants ; elle ne favorise pas non plus l'exercice futur de la coopération entre les différents professionnels de santé, ne permet pas l'adaptation aux innovations naissantes et ne laisse pas assez de place à la prévention. Il faut redonner du sens et la santé à nos étudiants afin qu'ils puissent, à leur tour, prendre soin des patients.

Madame la ministre, quelles réponses concrètes comptez-vous apporter, en lien avec la ministre de l'enseignement supérieur, pour assurer des conditions de formation en santé à la hauteur de notre ambition ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM et sur quelques bancs du groupe MODEM.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé. Madame Rist, la ministre de l'enseignement supérieur, Frédérique Vidal, et moi-même, avons, dès notre entrée au Gouvernement, été très alertées par les enquêtes et par les témoignages provenant des étudiants en santé sur leur souffrance psychique. Cette souffrance est multifactorielle : outre le stress et la pression des études, que vous avez évoqués, les conditions de formation, de cursus ou d'orientation professionnelle sont particulièrement complexes, certains étant même victimes de harcèlement moral ou sexuel.

Nous avons donc confié une mission au Dr Donata Marra, qui nous a rendu hier son rapport, et celui-ci contient

un certain nombre de préconisations, que nous allons mettre en œuvre. Avec Frédérique Vidal, nous avons déjà annoncé une coordination nationale et régionale en vue d'améliorer la qualité qui est due au travail fourni par les étudiants en santé – je parle bien des 50 000 étudiants en santé, pas seulement des étudiants en médecine. Il s'agit de créer un centre national d'appui pour les enseignants et aussi les étudiants, qui formera des personnes-ressources chargées de repérer des souffrances psychiques. Il s'agit aussi d'échanger sur les bonnes pratiques, de faciliter des accès anonymisés à des consultations, notamment en psychiatrie, de faire évaluer les lieux de stages hospitaliers par tous les étudiants en santé, de faire respecter les temps de travail et les repos de sécurité. Voilà certaines des pistes sur lesquelles nous travaillons d'ores et déjà.

Mais au-delà, vous l'avez dit, madame la députée, il convient de travailler sur la formation de ces étudiants. Les métiers se modifient. Il va falloir favoriser les coopérations interprofessionnelles et tenir compte des pratiques avancées. Il faut évidemment mieux adapter la formation aux nouveaux enjeux éthiques. À cette fin, nous avons confié une mission à Antoine Tesnière, à vous-même, madame la députée (« Ah ! » sur les bancs des groupes LR et NG),...

M. Christian Hutin. D'où la question !

Mme Agnès Buzyn, ministre . . .et à Isabelle Riom, interne en médecine générale, sur l'évolution de la formation des étudiants en médecine, le *numerus clausus* et la PACES – la première année commune aux études de santé. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)

Données clés

Auteur : [Mme Stéphanie Rist](#)

Circonscription : Loiret (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 791

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 avril 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [5 avril 2018](#)